**FICHE 3 ÉLÈVES NON DIPLÔMÉS EN PSYCHOLOGIE**

**- LE PARCOURS**

**- LE CHOIX DES UE OPTIONNELLES**

**Formation théorique de base obligatoire**

PST001 Statistiques (semestre 1 et 2, mardi soir)

PST002 Introduction à la psychologie clinique (semestre 2, jeudi soir)

PST003 Introduction à la psychologie sociale et des organisations   
 (semestre 1, samedi après-midi)

PST004 Introduction à la psychologie cognitive (semestre 1, samedi matin)

### 

### NB 1: Le PST 001 est obligatoire pour les élèves qui n’ont jamais validé d’enseignement en statistiques dans l’enseignement supérieur.

*Les élèves qui ont déjà suivi un enseignement en statistiques sont dispensé.e.s du PST 001 à la condition d’en faire au préalable la demande dans le cadre d’une VES (Validation des Etudes Supérieures)*

*Cf. procédure :* <http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/valider-ses-acquis-au-cnam-paris-855762.kjsp>

*NB 2: Pour les titulaires d’un diplôme d’un niveau supérieur ou égal à Bac + 2 (hors psychologie),* ***les PST 002, PST 003 et PST 004 sont à valider au titre des 3 UE optionnelles du diplôme***

**Formation théorique en psychologie du travail**

PST106 Clinique de l'activité et psychologie du travail (semestre 1, vendredi)

PST108 Psychologie du langage et clinique du dialogue (semestre 1, mardi)

PST 120 Psychodynamique et psychopathologie du travail (semestre 2, mardi)

PST 123 Le psychologue, le travail et l'emploi (semestre 1, jeudi)

PST 124 Transformation digitale des activités et clinique des usages (sem. 2, mercredi)

***Pour accéder à la formation pratique et clinique (modules de professionnalisation) il faut avoir validé l’ensemble des unités d’enseignement correspondant à la formation théorique (PST 001 à PST124) , à l’exception du cours PST 108 qui peut être validé lors de la première année de de la formation pratique et clinique.***

***(***Cf. maquette : <http://psychologie-travail.cnam.fr/titre-de-psychologue-du-travail-caracteristiques-136849.kjsp?RH=psytrav&RF=pst_formationdipl>.

*PARCOURS CONSEILLE POUR LA FORMATION THEORIQUE SUR DEUX ANS (4 semestres)*

*Rappel : toutes les UEs théoriques doivent être validées avant d’accéder à la formation pratique et clinique (modules de professionnalisation PST 116, PST117, PST 115, PST 218).*

*Année I Semestre 1 : PST004, PST 003*

*Année 1 Semestre 2 : PST002, PST 001*

*Année II Semestre 1 : PST123, PST106*

*Année II Semestre 2 : PST120, PST124*

*L’UE PST 108 pourra être suivie en 3ème année, c’est-à-dire lorsque vous aurez accédé à la formation pratique et clinique.*

**Formation pratique et clinique : Modules de professionnalisation 1ère année**

PST116 Clinique de l'expérience professionnelle

PST117 Textes et théories en psychologie du travail

**Formation pratique et clinique : Modules de professionnalisation 2ème année**

PST 218 Pratiques de terrain en psychologie du travail

PST115 Les méthodes psychométriques

UAPS08 Expérience professionnelle

*A valider avant l’entrée en PST 219 (Cf fiche 7)*

**Travaux de fin d’études et mémoire**

PST219 Préparation au diplôme de psychologue du travail

UAPS07 Mémoire

**VES (Validation des UE)**

**Et CHOIX DES UE OPTIONNELLES PST002, PST003, PST004**

Vous pouvez demander à être dispensé.e d’UE déjà suivies dans l’enseignement supérieur.

<http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/valider-ses-acquis-au-cnam-paris-855762.kjsp>

***Avec un diplôme de niveau Bac + 2 sans validation d’un enseignement en statistiques***

* Les PST 001, PST 002, PST 003 et PST 004 sont obligatoires.
* La validation des PST 002, PST 003 et PST 004 vous dispense automatiquement (sans dépôt de dossier) de valider les UE optionnelles et complémentaires.

***Avec un diplôme de niveau Bac + 2 avec validation d’un enseignement en statistiques***

* Les PST 002, PST 003 et PST 004 sont obligatoires.
* La validation des PST 002, PST 003 et PST 004 vous dispense automatiquement (sans dépôt de dossier) de valider les UE optionnelles et complémentaires.